

# Guide de l'affectation – Entrée en sixième dans un collège public de Nouvelle-Calédonie

PROCEDURES D'AFFECTATIONS ET D'INSCRIPTIONS  
RENTREE 2024

## Table des matières

<b>Principes généraux d'affectation en sixième - Sectorisation et dérogation</b> .....	3
I – La sectorisation.....	3
II – Le traitement des dérogations .....	3
<b>Procédure d'affectation fiche de liaison – Etablissements publics de la province Sud</b> .....	5
I - Formulation des vœux d'affectation émis par les parents.....	5
II - Récupération des fiches d'admission et saisie des vœux d'affectation.....	5
III – Traitement des demandes de dérogation.....	5
IV – Résultats de l'affectation et inscriptions administratives.....	6
<b>Procédure d'affectation POESIE – Etablissements publics de la province des Iles et de la province Nord</b> .....	7
I – Formulation des vœux d'affectation émis par les parents .....	7
II - Récupération des fiches d'admission et saisie des vœux d'affectation.....	7
III – Saisie de la décision du conseil de cycle .....	7
IV – Traitement des demandes de dérogation .....	7
V – Résultats de l'affectation et inscriptions administratives.....	8
<b>Procédure d'affectation POESIE – Elèves de l'ASEE, de la DDEC et de la FELP venant dans le public</b> .....	9
I – Formulation des vœux d'affectation émis par les parents .....	9
II - Récupération des fiches d'admission et saisie des vœux d'affectation.....	9
III – Saisie de la décision du conseil de cycle .....	9
IV – Résultats de l'affectation et inscriptions administratives.....	9
<b>Cas particuliers</b> .....	10
<b>Calendrier de l'affectation</b> .....	11
<b>Bourail - Collège Louis-Léopold DJIET</b> .....	13
<b>Canala - Collège de Canala et GOD de Kouaoua</b> .....	14
<b>Dumbéa - Collège Apogoti</b> .....	15
<b>Dumbéa - Collège d'Auteuil - Edmée VARIN</b> .....	16
<b>Dumbéa - Collège de Dumbéa-sur-Mer</b> .....	17
<b>Dumbéa - Collège de Katiramona Jean Fayard</b> .....	18
<b>Dumbéa - Collège de Koutio Francis Carco</b> .....	19
<b>Hienghène - Collège Pai-Kaleone</b> .....	20
<b>Houaïlou - Collège de Wani</b> .....	21
<b>Koné - Collège de Koné</b> .....	22

<b>Koné - Collège de Païamboué</b> .....	23
<b>Koumac - Collège de Koumac</b> .....	24
<b>La Foa - Collège Théodore Kawa Braïno</b> .....	25
<b>Lifou - Collège Laura Boula et GOD de Mou</b> .....	26
<b>Maré - Collège de La Roche</b> .....	27
<b>Maré - Collège de Tadine</b> .....	28
<b>Mont-Dore - Collège de Boulari</b> .....	29
<b>Mont-Dore - Collège de Plum</b> .....	30
<b>Nouméa - Collège de Kaméré</b> .....	31
<b>Nouméa - Collège de Magenta</b> .....	32
<b>Nouméa - Collège de Normandie</b> .....	33
<b>Nouméa - Collège de Rivière-Salée</b> .....	34
<b>Nouméa - Collège de Tuband</b> .....	35
<b>Nouméa - Collège des Portes de Fer</b> .....	36
<b>Nouméa - Collège Georges Baudoux</b> .....	37
<b>Nouméa - Collège Jean Mariotti</b> .....	38
<b>Ouvéa - Collège de Ouégoa</b> .....	39
<b>Ouvéa - Collège Shéa Tiaou</b> .....	40
<b>Païta - Collège Gabriel Païta (Païta Nord)</b> .....	41
<b>Païta - Collège Louise Michel</b> .....	42
<b>Poindimié - Collège Raymond Vauthier</b> .....	43
<b>Poya - Collège Essau Voudjo</b> .....	44
<b>Thio - Collège La colline</b> .....	45
<b>Yaté - Collège de Yaté</b> .....	46

## **PREAMBULE**

La campagne d'affectation 2023 - rentrée 2024 pour l'entrée en sixième évolue cette année. Elle permet la mise en place progressive de l'application AFFELNET 6ème pour préparer la rentrée 2025, en concertation avec tous les acteurs des directions de l'éducation de chaque province en lien avec les différents services informatiques.

Ainsi, en concertation avec chacune des provinces et en tenant compte des contraintes de chacun, nous organiserons la gestion des élèves des classes de CM2 vers leur collège de secteur comme suit :

- En province Sud, la procédure sera dite "manuelle" et accompagnée à la base de fiches qui seront utilisées sur l'application AFFELNET 6ème.
- Pour la province Nord et la province des îles Loyauté, ainsi que les écoles privées sous contrat : l'application POESIE continuera à être utilisée.

## **Principes généraux d'affectation en sixième - Sectorisation et dérogation**

### **I – La sectorisation**

L'affectation dans les collèges publics est réalisée d'après la sectorisation de l'élève. Selon les arrêtés en vigueur, pour toutes les écoles publiques, le collège public de secteur est identifié en fonction du domicile des parents, à l'exception du secteur de Dumbéa pour lequel la sectorisation dépend des écoles primaires publiques fréquentées en CM2.

Attention, sont sectorisés sur le collège Jean Fayard (Katiramona), outre les élèves des écoles John Higginson et Paul Duboise, les élèves des familles résidant dans les lotissements trois vallées, pétroglyphes, les fougères, les villas d'Elba, Octove Rolland, Durango ainsi que le long de la route territoriale de Katiramona (cf. arrêté n°2022-2043/GNC du 31 août 2022).

L'élève se verra proposé par défaut une place dans un établissement disponible le plus proche de son domicile dès lors que :

- l'établissement de secteur a atteint sa capacité d'accueil ;
- la demande de dérogation ne peut pas être satisfaite ;
- l'établissement de secteur n'a pas été renseigné dans la fiche élève POESIE ou que la fiche de liaison province sud n'a pas été complétée.

Toutes les affectations seront enregistrées à concurrence des places disponibles de l'établissement de secteur, en fonction de sa capacité réelle d'accueil.

### **II – Le traitement des dérogations**

Les demandes de dérogation relèvent d'un ordre de priorité et ne peuvent être accordées que dans la limite des places disponibles, après admission des élèves relevant de droit du secteur géographique du collège. Un vœu de secours dans l'établissement de secteur est obligatoire afin de sécuriser l'affectation.

Les justificatifs doivent être présentés au directeur de l'école et téléchargés dans POESIE pour les élèves scolarisés dans un établissement public en province Nord et province des Iles et pour les élèves scolarisés dans le privé sous contrat. Pour les élèves scolarisés en province Sud, les pièces justificatives doivent être fournies au directeur d'école qui les fera remonter au SAIO par l'intermédiaire de la DERES.

Les demandes relèvent de **5 critères correspondant au rang de priorité** :

- 1. Situation de handicap** : reconnaissance C.E.J.H (validée ou en cours) ;
- 2. Prise en charge médicale** importante et nécessitant une proximité avec l'établissement demandé : sur certificat médical ;
- 3. Fratrie**, si scolarisée dans l'établissement en 5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> : livret de famille à joindre et certificat de scolarité ;
- 4. Domicile en limite de secteur** géographique d'un établissement ;
- 5. Autres motifs à caractère social exceptionnel** et selon avis motivé des services concernés

Toutes les demandes pour convenances personnelles doivent être exceptionnelles et adressées au directeur d'école par courrier motivé et argumenté.

Les parcours scolaires particuliers (CHAM, SIA) sont soumis à une sélection, les listes validées

sont envoyées aux directeurs d'école.

➤ Les parcours scolaires particuliers : **CHAM sport / musique, SIA**

Seuls les élèves répondant aux critères de sélection propres à chaque domaine **et ayant été retenus sur les listes validées et remontées par les inspecteurs de spécialités**, pourront intégrer les établissements repérés (cf. convention CHAM 2023/2024).

Dénomination	Activité pratiquée (pour les CHAM)	Etablissement disposant de ce parcours
CHAM sport	Voile Cyclisme Escalade Squash Natation Tennis de table Golf	Magenta
	Karaté Natation (Pôle Espoir) Hand-Ball	Edmée Varin
CHAM musique	Technique vocale	Baudoux
SIA - Section Internationale Australienne		Tuband Dumbéa sur Mer

## **Procédure d'affectation fiche de liaison – Etablissements publics de la province Sud**

### **I - Formulation des vœux d'affectation émis par les parents**

#### **1) Préparation de la fiche d'admission en 6<sup>e</sup>**

La direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud (DERES) établit un publipostage indiquant pour chaque enfant de CM2 :

- L'état civil
- l'adresse connue des parents,
- l'école fréquentée
- le collège de secteur (correspondant à l'adresse connue ou à l'école d'inscription pour les élèves de la commune de Dumbéa),
- un cadre dédié à l'actualisation de l'adresse de résidence, en cas de changement de résidence récent, un justificatif de domicile sera demandé
- un cadre dédié aux demandes de dérogation (avec précision des justificatifs à fournir).

Cette procédure ne concerne pas les demande d'orientation et d'affectation vers un EGPA ou une ULIS.

#### **2) Distribution des fiches d'admission à transmettre aux parents :**

Les directeurs d'école distribuent les documents aux familles et collectent les feuilles réponses accompagnées des éventuels justificatifs.

Pendant la période définie dans le calendrier annexé, liberté est laissée aux directeurs d'école de s'organiser pour effectuer les opérations relatives à la récupération des fiches de vœux d'affectation.

Attention, en cas de demande de dérogation, et afin de sécuriser l'affectation de l'élève, le collège de secteur sera considéré en deuxième vœu.

### **II - Récupération des fiches d'admission et saisie des vœux d'affectation**

La DERES récupère auprès des directeurs d'école l'ensemble des documents remontés par les familles et effectue une saisie des vœux des parents sur un fichier excel.

Le fichier excel comprenant l'ensemble des élèves montants en sixième ainsi que les documents relatifs aux demandes de dérogation et aux changements d'adresse sont transmis par la DERES au service de l'affectation, de l'information et de l'orientation (SAIO).

### **III – Traitement des demandes de dérogation**

#### **Commission de dérogation à l'entrée en 6<sup>e</sup> : le lundi 20 novembre 2023**

La commission a comme objectif d'examiner puis de valider les demandes de dérogation, dans le respect de la carte de sectorisation, de l'ordre de priorité et de l'équilibre territorial des structures. Elle est présidée par le vice-recteur, directeur général des enseignements, ou son représentant.

En amont de cette commission, une enquête préparatoire sera réalisée auprès de chaque collège avec le nombre d'entrants, d'entrants potentiels et sortants potentiels. A cette occasion, le directeur de collège devra faire remonter les nouveaux entrants non présents sur

les listes.

#### **IV – Résultats de l'affectation et inscriptions administratives**

Il est important que le calendrier soit harmonisé en ce qui concerne les dates d'inscription. **Les collèges attendront la date du 24 novembre 2023** et la publication officielle des affectations avant de procéder à l'inscription administratives des élèves.

À l'issue de la commission de dérogation les résultats sont mis à disposition des collèges et des écoles, **le vendredi 24 novembre 2023 à midi** :

- Les principaux de collège reçoivent la liste définitive des élèves ;
- Les directeurs d'école reçoivent au travers de la DERES les collèges d'affectation de chacun des élèves.

# **Procédure d'affectation POESIE – Etablissements publics de la province des Iles et de la province Nord**

## **I – Formulation des vœux d'affectation émis par les parents**

### **1) Préparation de la fiche d'admission en 6<sup>e</sup>**

Il appartient au directeur d'école d'indiquer le secteur qui déterminera l'affectation de l'élève dans l'application POESIE, à savoir :

- l'adresse connue des parents,
- les écoles d'inscription des élèves uniquement pour la commune de Dumbéa.

La proposition d'orientation de l'élève en 6<sup>e</sup> SEGPA. : Cette décision fait l'objet d'un traitement particulier à l'appui de la circulaire du 23 mai 2018 toujours en vigueur.

### **2) Impression des fiches d'admission à transmettre aux parents**

L'édition est triée par classe et par ordre alphabétique des élèves. Un document vierge est téléchargeable à partir de la page d'accueil de POESIE, notamment pour les élèves primo arrivants.

Pendant la période définie dans le calendrier annexé, liberté est laissée aux directeurs d'école de s'organiser pour effectuer les opérations relatives à la formulation des vœux d'affectation. Cependant, en cas de demande de dérogation, et afin de sécuriser l'affectation de l'élève, un vœu dans le collège de secteur est obligatoire.

## **II - Récupération des fiches d'admission et saisie des vœux d'affectation**

L'affectation en 6<sup>e</sup> doit être largement anticipée afin d'organiser au mieux les opérations et d'offrir à chaque élève le plus rapidement, une place en 6<sup>ème</sup> ou le cas échéant un redoublement. Il s'agit d'une démarche qualitative à destination des élèves et des familles. C'est pourquoi il vous sera demandé de positionner les élèves avant la tenue des conseils de cycle sur POESIE et de pouvoir corriger les rares écarts demandés avant la procédure.

## **III – Saisie de la décision du conseil de cycle**

Il appartient au directeur d'école de :

- ✓ saisir la décision dans l'application POESIE et de préciser les perspectives d'adaptation en sixième ;
- ✓ imprimer les documents de décision du conseil de cycle et les remettre aux parents ;
- ✓ informer le SAIO ([saio.affectation@ac-noumea.nc](mailto:saio.affectation@ac-noumea.nc)) du nom de(s) élève(s) maintenu(s) en CM2.

## **IV – Traitement des demandes de dérogation**

Les principaux de collège prennent connaissance via POESIE de la liste des élèves ayant sollicité une intégration dans l'établissement.

On distingue :

- 1. les élèves entrants** : élèves relevant du secteur ;
- 2. les élèves entrants « potentiels »** : élèves ne relevant pas du secteur et ayant formulé une demande de dérogation pour rejoindre l'établissement.
- 3. les élèves sortants « potentiels »** : élèves relevant du secteur et ayant formulé une demande de dérogation pour rejoindre un autre établissement public ou privé. Aucun avis à émettre (cf. page 2 « les demandes de dérogation »).

## **V – Résultats de l'affectation et inscriptions administratives**

Il est important que le calendrier soit harmonisé en ce qui concerne les dates d'inscription. **Les collèges attendront la date du 24 novembre 2023** et la publication officielle des affectations avant de procéder à l'inscription administratives des élèves.

À l'issue de la commission de dérogation les résultats sont mis à disposition des collèges et des écoles, **le vendredi 24 novembre 2023 à midi** :

- Les principaux de collège reçoivent la liste définitive des élèves ;
- Les directeurs d'école reçoivent une liste avec les collèges d'affectation de chacun des élèves.

## **Procédure d'affectation POESIE – Elèves de l'ASEE, de la DDEC et de la FELP venant dans le public**

### **I – Formulation des vœux d'affectation émis par les parents**

#### 1) Préparation de la fiche d'admission en 6<sup>e</sup>

Il appartient au directeur d'école d'indiquer le secteur qui déterminera l'affectation de l'élève dans l'application POESIE, à savoir :

- l'adresse connue des parents,
- les écoles d'inscription des élèves uniquement pour la commune de Dumbéa.

La proposition d'orientation de l'élève en 6<sup>e</sup> SEGPA. : Cette décision fait l'objet d'un traitement particulier à l'appui de la circulaire du 23 mai 2018 toujours en vigueur.

#### 2) Impression des fiches d'admission à transmettre aux parents

L'édition est triée par classe et par ordre alphabétique des élèves. Un document vierge est téléchargeable à partir de la page d'accueil de POESIE, notamment pour les élèves primo arrivants.

Pendant la période définie dans le calendrier annexé, liberté est laissée aux directeurs d'école de s'organiser pour effectuer les opérations relatives à la formulation des vœux d'affectation. Cependant, en cas de demande de dérogation, et afin de sécuriser l'affectation de l'élève, un vœu dans le collège de secteur est obligatoire.

### **II - Récupération des fiches d'admission et saisie des vœux d'affectation**

Les directeurs d'école mettront toutes les pièces justificatives relatives soit au collège de secteur (justificatif de domicile), soit au collège demandé en dérogation (justificatifs en fonction du motif invoqué).

L'affectation en 6<sup>e</sup> doit être largement anticipée afin d'organiser au mieux les opérations et d'offrir à chaque élève le plus rapidement, une place en 6<sup>e</sup> ou le cas échéant un redoublement.

Il s'agit d'une démarche qualitative à destination des élèves et des familles. C'est pourquoi il vous sera demandé de positionner les élèves avant la tenue des conseils de cycle sur POESIE et de pouvoir corriger les rares écarts demandés avant la procédure.

### **III – Saisie de la décision du conseil de cycle**

Il appartient au directeur d'école de :

- ✓ saisir la décision dans l'application POESIE et de préciser les perspectives d'adaptation en sixième ;
- ✓ imprimer les documents de décision du conseil de cycle et les remettre aux parents ;
- ✓ informer le SAIO ([saio.affectation@ac-noumea.nc](mailto:saio.affectation@ac-noumea.nc)) du nom de(s) élève(s) maintenu(s) en CM2.

### **IV – Résultats de l'affectation et inscriptions administratives**

À l'issue de la commission de dérogation les résultats sont mis à disposition des collèges et des écoles, **le vendredi 24 novembre 2023 à midi** :

- Les principaux de collège reçoivent la liste définitive des élèves ;
- Les directeurs d'école reçoivent une liste avec les collèges d'affectation de chacun des élèves.

## Cas particuliers

### Élèves issus de l'enseignement public souhaitant rejoindre le privé

L'inscription dans un établissement privé sous contrat relève de la décision de son directeur. Il revient aux familles de faire les démarches nécessaires auprès de l'établissement souhaité, en amont de la procédure. L'inscription sera provisoire et précisée « inscription sous réserve de passage en classe de sixième ». Ce type de vœux sera spécifié au travers de l'application POESIE pour les élèves de la province Nord et de la province des Iles. Il sera indiqué sur le formulaire de liaison pour les élèves de la province Sud.

### Élèves issus de l'enseignement privé hors contrat ou instruits dans la famille

Les intéressés s'adresseront directement au chef d'établissement du collège de secteur. Il appartiendra à ce dernier de s'assurer des acquis dans les apprentissages et de la capacité de l'élève de poursuivre la fin du cycle 3 en 6<sup>e</sup>.

Dans le cas où la famille demanderait un collège par dérogation, le collège de secteur relaiera la demande de dérogation avec les pièces justificatives au SAIO.

### Élèves arrivant en Nouvelle-Calédonie :

La Nouvelle-Calédonie accueille régulièrement et durant toute l'année de nouveaux arrivants de provenances diverses.

Dans la majorité des cas, les familles nouvellement arrivées sont issues de métropole ou d'une académie d'Outre-mer présentant un décalage de calendrier scolaire. Dans tous les cas, l'élève est autorisé à poursuivre son parcours sur le niveau dont il est issu dans son établissement de secteur (si les capacités d'accueil le permettent).

Toutefois, à la demande de la famille, l'élève sera autorisé à poursuivre son parcours dans le niveau supérieur si les conditions suivantes sont remplies :

- L'élève a suivi au moins deux trimestres dans le niveau d'origine.
- Attestation du directeur d'école ou chef d'établissement d'origine de l'aptitude de l'élève à poursuivre dans le niveau supérieur à son arrivée en Nouvelle-Calédonie.
- La famille sera ensuite dirigée vers son établissement de secteur.
- Le directeur d'établissement d'accueil après analyse des acquis pédagogiques et au regard des pièces fournies par la famille, valide la démarche et propose d'inscrire l'élève dans son établissement.

Si les capacités d'accueil sont atteintes, la famille sera dirigée vers le SAIO pour une proposition d'affectation dans l'établissement le plus proche. Le directeur, de l'établissement d'accueil désigné, inscrit l'élève dans son établissement.

### Élèves souhaitant faire une demande d'instruction à domicile

La famille devra contacter le SAIO au travers de l'adresse [cned@ac-noumea.nc](mailto:cned@ac-noumea.nc) pour toutes demandes d'instruction en famille (IEF) ou d'enseignement à distance (CNED libre et CNED réglementé). Se référer à la page suivante : <https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article5712>.

## Calendrier de l'affectation

<u>Procédure POESIE</u>	<u>Procédure Liaison province Sud</u>
<p><b>1 – A compter de début septembre 2023 :</b> édition de la fiche d'admission en 6<sup>e</sup> à destination des parents</p> <p><b>2 – Retour de la fiche d'admission 6<sup>e</sup> aux directeurs d'école avant le 6 octobre 2023</b></p> <p><b>3 – Saisie des vœux et des documents justificatifs par les directeurs d'école – jusqu'au 6 octobre 2023</b></p> <p><b>4 – Du 25 octobre au 3 novembre 2023,</b> les directeurs de collège émettent un avis relatif à toutes les demandes de dérogation de secteur</p> <p><b>4bis – Du 25 octobre au 3 novembre 2023,</b> les directeurs du privé confirme via POESIE, l'affectation des élèves du public (nord et îles) demandant une inscription dans un établissement privé.</p> <p><b>5 – Dès le 6 novembre 2023,</b> accès à POESIE par les services du vice-rectorat</p>	<p><b>1 – A compter du 18 septembre 2023 :</b> édition de la fiche de liaison 6<sup>e</sup> à destination des parents.</p> <p><b>2 – Retour de la fiche d'admission 6<sup>e</sup> aux directeurs d'école avant le 2 octobre 2023</b></p> <p><b>3 – Les directeurs d'école transmettent les fiches de liaison et les pièces justificatives à la DERES – jusqu'au 6 octobre 2023</b></p> <p><b>4 – Du 23 octobre au 27 octobre 2023,</b> la DERES transmet sous format excel les vœux des élèves et transmet les fiches de liaisons ainsi que les pièces justificatives.</p> <p><b>4bis – Du 30 octobre au 3 novembre 2023,</b> transmission au privé des élèves souhaitant rejoindre un établissement du privé</p> <p><b>5 – Dès le 6 novembre 2023 -</b> Croisement des listings excel avec les listes POESIE</p> <p><b>6 – Du 13 novembre au 17 novembre 2023 :</b> enquête préparatoire auprès des directeurs de collège, ajout des nouveaux entrants.</p>
<p><b>Le lundi 20 novembre 2023 (13h) :</b> Commission de traitement des dérogation</p>	
<p><b>Le vendredi 24 novembre 2023 (12h) :</b> Publication officielle des affectations</p>	
<p><b>A partir du 24 novembre 2023 :</b> Période d'inscription administrative (voir consigne par établissement)</p>	
<p><b>Jusqu'au mercredi 29 novembre 2023 (12h) :</b> Envoi des recours suite à une dérogation refusée.</p>	
<p><b>Le jeudi 30 novembre 2023 :</b> Examens des recours suite aux décisions de refus de dérogations</p>	

# **Consignes pour l'inscription administrative dans un collège public**

## Inscriptions administratives

# Bourail - Collège Louis-Léopold DJIET

<b>Coordonnées</b>	Rue des Erythrines BP 96 - 98870 BOURAIL Téléphone (+687) 44 12 52 Télécopie (+687) 44 20 77 <a href="mailto:ce.9830010u@ac-noumea.nc">ce.9830010u@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://weblldjiet.ac-noumea.nc/">http://weblldjiet.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p><b>Les dossiers pour les entrées en 6<sup>ème</sup> seront distribués autour le mercredi 22 novembre, dans les écoles.</b></p> <p>Les familles déposeront les dossiers d'inscription pour le collège et l'internat au collège DJIET du <b>mercredi 29 novembre au vendredi 1<sup>er</sup> décembre</b>, où une équipe les accueillera. <u>Chaque feuillet devra être dûment complété, aucune pièce ne devra manquer.</u>  <b>Tout dossier incomplet sera refusé.</b></p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<p>Il y aura deux dossiers distincts entre l'internat et le collège. Nous distribuerons les dossiers de l'internat/DP à nos élèves en même temps que ceux du collège.</p> <p>Il sera demandé dans chaque dossier du collège :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'exeat (certificat de radiation)</li> <li>– un RIB</li> <li>– une attestation d'assurance</li> <li>– 4 photos avec nom et prénom marqué au dos</li> <li>– justificatif de résidence de moins de 3 mois</li> <li>– photocopie de la carte d'assuré social du représentant légal</li> <li>– en cas de séparation, la copie du jugement de divorce indiquant la garde de l'enfant</li> <li>– photocopie de l'acte de naissance ou copie intégrale du livret de famille</li> <li>– photocopie de la carte d'identité ou passeport du ou des représentants légaux</li> <li>– photocopie de la page des vaccins à jour du carnet de santé</li> <li>– l'assurance scolaire est obligatoire pour toute sortie extrascolaire. L'APE insèrera la fiche d'adhésion + un volet assurance scolaire distinct à remplir pour les familles non assurées.</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Mercredi 29 novembre au vendredi 1 <sup>er</sup> décembre
<b>Référent au sein du collège :</b>	Stéphanie MARCIAS – vie scolaire

## Inscriptions administratives

# Canala - Collège de Canala et GOD de Kouaoua

<b>Coordonnées</b>	Rue Fritz Persan 98813 - CANALA Téléphone (+687) 42 31 91 Télécopie (+687) 42 30 77 <a href="mailto:ce.9830419n@ac-noumea.nc">ce.9830419n@ac-noumea.nc</a>						
<b>Site internet</b>	<a href="http://webcanala.ac-noumea.nc/">http://webcanala.ac-noumea.nc/</a>						
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p style="text-align: center;"><b>La présence du/des responsables légaux et de l'élève est obligatoire.</b></p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Dates d'inscription</th> <th colspan="2">Horaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Du lundi 27 novembre au mardi 28 novembre 2023</td> <td style="text-align: center;">07 h 30 à 16 h 30  au collège de CANALA</td> <td style="text-align: center;">08h00 à 16h00  au GOD de KOUAOUA</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Le bureau du GPE sera aussi présent pour le règlement de l'assurance et des fournitures scolaires.</p>	Dates d'inscription	Horaires		Du lundi 27 novembre au mardi 28 novembre 2023	07 h 30 à 16 h 30  au collège de CANALA	08h00 à 16h00  au GOD de KOUAOUA
Dates d'inscription	Horaires						
Du lundi 27 novembre au mardi 28 novembre 2023	07 h 30 à 16 h 30  au collège de CANALA	08h00 à 16h00  au GOD de KOUAOUA					
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<p>→ 1 copie de la <b>couverture sociale à jour</b> (<i>aide médicale, CAFAT, Mutuelle etc...</i>),</p> <p>→ 1 copie du <b>cahier de vaccination/de santé</b> (<i>vaccins à jour</i>),</p> <p>→ 1 copie du <b>livret de famille</b> (<i>Droit Commun et statut civil coutumier si les parents sont mariés</i>), ou soit 1 <b>bulletin de naissance de moins de 3 mois</b> (<i>pour le statut civil coutumier</i>).</p> <p>En cas de divorce ou d'adoption, <b>1 copie de la décision de jugement désignant le tuteur légal</b> (<i>Droit Commun</i>).</p>						
<b>Période d'inscription :</b>	<b>Du lundi 27 novembre au mardi 28 novembre 2023</b>						
<b>Référent au sein du collège :</b>	M. EATENE Rolland – CPE +687 81 92 43						

## Inscriptions administratives

# Dumbéa - Collège Apogoti

<b>Coordonnées</b>	BP 4156 98 839 DUMBEA Téléphone (+687) 277 900 <a href="mailto:ce.9830698s@ac-noumea.nc">ce.9830698s@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webapogoti.ac-noumea.nc/">http://webapogoti.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p>- Les dossiers d'inscription des élèves de CM2 affectés en 6° à la rentrée 2024 au collège Apogoti seront déposés par la direction dans les écoles de secteur du collège (Ecole Michelle Delacharlerie-Rolly, école D.S.M).</p> <p>- Ils seront remis aux parents des élèves affectés au collège pour la rentrée 2024.</p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dossier d'inscription renseigné</li> <li>2. Copie du livret de famille</li> <li>3. Justificatif de domicile des représentants légaux</li> <li>4. Notification d'affectation en 6° ou accord de dérogation (si hors secteur)</li> <li>5. Si les parents sont séparés, dernière ordonnance du J.A.F</li> <li>6. Copie du carnet des vaccinations</li> <li>7. Photocopie des cartes de couverture sociale</li> <li>8. Fiche A.P.E (Association des Parents d'Elèves) : pour commande groupée des fournitures scolaires + assurance scolaire.</li> <li>9. 1 R.I.B au nom des parents.</li> <li>10. 4 photos d'identité.</li> </ol>
<b>Période d'inscription :</b>	Les inscriptions se dérouleront au collège Apogoti du lundi 27 novembre au mardi 5 décembre 2023.
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme Bishop, secrétaire de direction : 27.79.00 Mme Pouahili, secrétaire de gestion : 27.79.13 Mme Martin, C.P.E : 27.79.75

## Inscriptions administratives

# Dumbéa - Collège d'Auteuil - Edmée VARIN

<b>Coordonnées</b>	113 avenue d'Auteuil BP. KO 243 - 98830 DUMBEA Téléphone (+687) 44 80 80 Télécopie (+687) 44 80 81 <a href="mailto:ce.9830640d@ac-noumea.nc">ce.9830640d@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="https://webauteuil.ac-noumea.nc/">https://webauteuil.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p>Les écoles d'inscription des élèves sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GS Louise de Greslan</li> <li>• GS Alphonse Dillenseger</li> <li>• GS de Yahoué</li> </ul> <p>Les parcours scolaires particuliers CHAM sport (qui permettent de demander une dérogation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Karaté</li> <li>• Natation (Pôle Espoir)</li> <li>• Hand-ball</li> </ul>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<p><u>Dossier administratif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Photocopie du livret de famille ou bulletin de naissance</li> <li>– Photocopie de justificatif de domicile (quittance eaux, électricité ou autres)</li> <li>– Parents séparés : joindre le jugement de garde d'enfant s'il y en a un</li> <li>– Photo d'identité</li> </ul> <p><u>Dossier intendance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– RIB (Relevé d'Identité Bancaire)</li> <li>– Coupon de bourse ou prise en charge CAFAT</li> </ul> <p><u>Dossier infirmerie</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Photocopie des vaccins (carnet de santé)</li> <li>– Problème de santé (copie des traitements chroniques et ou bilan orthophonique pour les D.Y.S)</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Du 1 <sup>er</sup> au 5 décembre 2023 Vendredi 1 <sup>er</sup> décembre et mardi 5 décembre 2023 de 8h à 12h Lundi 4 décembre 2023 de 12h à 16h
<b>Référent au sein du collège :</b>	Le chef d'Etablissement

## Inscriptions administratives

# Dumbéa - Collège de Dumbéa-sur-Mer

<b>Coordonnées</b>	10, rue de Picardie 98835 DUMBEA Téléphone (+687) 29 89 00 Télécopie (+687) 29 89 01 <a href="mailto:ce.9830681y@ac-noumea.nc">ce.9830681y@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webdsm.ac-noumea.nc/">http://webdsm.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	Le dossier doit être complet au moment de l'inscription (joindre les documents demandés). Et bien vouloir respecter les périodes et horaires d'inscription
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bilan scolaire annuel</li> <li>– Attestation niveau A1</li> <li>– Photocopie du livret de famille</li> <li>– Photocopie de la pièce d'identité des responsables légaux</li> <li>– Extrait du jugement de la garde de l'enfant quand il y a séparation</li> <li>– Justificatif de domicile au nom de l'un des responsables légaux (facture d'électricité, OPT, eau...)</li> <li>– Photocopie du carnet de vaccination à jour (obligatoire)</li> <li>– Photocopie des cartes de couvertures sociales</li> <li>– Relevé d'identité bancaire</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	<b>30 novembre pour les écoles Dorbritz et Fong</b> <b>1er décembre pour les autres écoles</b> <b>De 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00</b>
<b>Référent au sein du collège :</b>	Secrétariat de direction : Lydie GABASTON Tél : 29.89.00

## Inscriptions administratives

# Dumbéa - Collège de Katiramona Jean Fayard

<b>Coordonnées</b>	43 rue de l'entrée Katiramona BP 504 - 98836 DUMBEA Téléphone (+687) 43 78 80 Télécopie (+687) 43 78 81 <a href="mailto:ce.9830626n@ac-noumea.nc">ce.9830626n@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webkatiramona.ac-noumea.nc/">http://webkatiramona.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	Les dossiers d'inscription seront distribués dans les écoles primaires <u>le jeudi 23 novembre 2023</u> . Ils devront être déposés par les parents, au collège, dûment complétés et signés <b>les mardi 5 décembre et jeudi 7 décembre de 7h30 à 17 h00</b> .
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Photocopie complète du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'élève</li> <li>2. Photocopie de la pièce d'identité des responsables légaux,</li> <li>3. Justificatif de domicile (facture d'électricité, OPT, eau etc...),</li> <li>4. Pour les parents séparés : joindre la copie du jugement de garde d'enfant,</li> <li>5. Certificat de radiation (de l'école primaire ou du collège précédent)</li> <li>6. Un R.I.B. (Relevé Identité Bancaire) (obligatoire pour les remboursements)</li> <li>7. Photocopies des vaccinations à jour obligatoires,</li> <li>8. Photocopies des cartes de couvertures sociales (cafat, mutuelles, aide médicale ...).</li> </ol>
<b>Période d'inscription :</b>	<b>Mardi 5 décembre et</b> <b>Jeudi 7 décembre</b> <b>De 7h30 à 17 h00</b>
<b>Référent au sein du collège :</b>	<b>Mme MALÉ Nathalie</b> <b>Tél : 43 78 80</b>

## Inscriptions administratives

# Dumbéa - Collège de Koutio Francis Carco

<b>Coordonnées</b>	Avenue de la Vallée BP K0 161 - KOUTIO Téléphone (+687) 41 56 02 Télécopie (+687) 41 54 55 <a href="mailto:ce.9830474y@ac-noumea.nc">ce.9830474y@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webkoutio.ac-noumea.nc/">http://webkoutio.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p>Les élèves accueillis dans notre collège sont ceux qui ont été affectés par le S.A.I.O.</p> <p>Ces élèves sont actuellement scolarisés dans les écoles de secteur du collège ou résident, suite à un récent déménagement, dans notre carte scolaire.</p> <p>Le dossier d'inscription doit être dûment renseigné. Il est à rendre au collège signé avec tous les documents demandés et aux dates précisés.</p> <p>Se présenter au collège, avec le dossier, les jours d'inscriptions.</p> <p>Toute inscription avec un dossier incomplet sera refusée.</p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier d'inscription du collège,</li> <li>• Photocopie du livret de famille <u>ou</u> acte de naissance,</li> <li>• Photocopie des documents officiels du tribunal si tuteur ou garde enfants (en cas de séparation),</li> <li>• Photocopies des cartes d'identité des responsables légaux ou des tuteurs,</li> <li>• Photocopie de l'ensemble des vaccins <u>dans le carnet de santé</u>,</li> <li>• Justificatif de domicile (facture d'électricité, d'eau de moins de 3 mois),</li> <li>• Fiche de renseignements médicaux (complétée, datée et signée)</li> <li>• Fiche intendance + Relevé d'Identité Bancaire,</li> <li>• Dossier scolaire de l'élève,</li> <li>• Bulletins trimestriels de l'année écoulée ou avis de passage en 6<sup>ème</sup>.</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Jeudi 30 Novembre 2023 de 7 h 00 à 15 h 30</b></li> <li>• <b>Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 de 7 h 00 à 15 h 30</b></li> </ul>
<b>Référent au sein du collège :</b>	<p><u>Le Directeur</u> : M. SASSI Riadh</p> <p><u>Le Directeur adjoint</u> : M. CHAVANON Christophe</p>

## Inscriptions administratives

# Hienghène - Collège Pai-Kaleone

<b>Coordonnées</b>	BP 69 - 98815 HIENGHÈNE Téléphone (+687) 42 83 70 Télécopie (+687) 42 83 71 <a href="mailto:ce.9830522a@ac-noumea.nc">ce.9830522a@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webkaleone.ac-noumea.nc/">http://webkaleone.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p>Les inscriptions sont faites auprès du secrétariat et à la vie scolaire          De 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 16          Du lundi au vendredi          Saut le mercredi de 8h00 à 12h00 et le vendredi de 8h à 15h          La campagne d'inscription à compter du lundi 27 novembre au mercredi 13 décembre 2023 à midi</p> <p>Le collège exige de rencontrer les nouveaux parents lors des inscriptions pour toutes les explications nécessaires et utiles par rapport au fonctionnement de l'établissement.          Une visite établissement des élèves de cm2 (futur élève de 6eme) est aussi organisé par l'établissement en novembre</p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	Fiche de santé (imprimé joint à la fiche d'inscription) Copie de la couverture sociale à jour Copie d'identité pour les élèves de 3eme Cotisation de 1000 pour l'adhésion au FSE Bulletin de naissance pour les élèves de 6eme et nouveau élève
<b>Période d'inscription :</b>	Lundi 27 novembre au mercredi 13 décembre 2023 à 12h00
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme MAMPASSE secrétaire ou Monsieur Levy CPE

## Inscriptions administratives

# Houailou - Collège de Wani

<b>Coordonnées</b>	Route territorial n°3 - Wani BP 51 - 98816 HOUAILOU Téléphone (+687) 42 51 82 Télécopie (+687) 42 37 59 <a href="mailto:ce.9830418m@ac-noumea.nc">ce.9830418m@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webwani.ac-noumea.nc/">http://webwani.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	Venir avec le dossier d'inscription au collège. Le dossier sera distribué directement dans les écoles.
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	Certificat de naissance ou copie du livret de famille. Carte d'identité à jour. Carnet de vaccination. Carte de couverture sociale. Assurance scolaire. Eventuellement compte-rendu de jugement pour l'autorité parentale.
<b>Période d'inscription :</b>	Du 20 au 25 /11 /2023
<b>Référent au sein du collège :</b>	M. NEPOROZE Ronny Mme GUILLEMONT Emilie

## Inscriptions administratives

# Koné - Collège de Koné

<b>Coordonnées</b>	lot.Internat - BP 14 - 98860 KONÉ Téléphone (+687) 47 22 63 Télécopie (+687) 47 74 13 <a href="mailto:ce.9830278k@ac-noumea.nc">ce.9830278k@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webkone.ac-noumea.nc/">http://webkone.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	Inscription 6 <sup>ème</sup> 2024  Dossiers papiers d'inscription 6 <sup>ème</sup> à donner dans les écoles le mardi 28 novembre 2023. Matin : 7h30-10h30 après-midi : 13h- 15h30
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurance scolaire</li> <li>- Justificatif d'adresse</li> <li>- Livret de famille</li> <li>- carnet de santé (copie des vaccins)</li> <li>- 4 photos d'identité</li> <li>- copie du jugement de divorce</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Le 4 et 05 décembre 2023
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme ATINDÉHOU LAPORTE Stéphanie

## Inscriptions administratives

# Koné - Collège de Païamboué

<b>Coordonnées</b>	BP 676 - 98860 KONÉ 1158 avenue Jimmy Welepane Téléphone (+687) 44.92.42 <a href="mailto:ce.9830691J@ac-noumea.nc">ce.9830691J@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webpaiamboue.ac-noumea.nc/">http://webpaiamboue.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	Les dossiers d'inscription seront transmis aux écoles primaires de secteur qui se chargeront de les distribuer aux parents d'élèves. Les dossiers accompagnés des pièces justificatives ci-dessous seront à déposer par les familles au Collège de Païamboué le lundi 27 Novembre 2023 (Jour des inscriptions 6 <sup>e</sup> )
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Justificatif de résidence précisant l'adresse physique des responsables légaux (<i>facture d'électricité, eau, bail...</i>)</li> <li><input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille ou Extrait de naissance</li> <li><input type="checkbox"/> Photocopie des vaccinations du carnet de santé ou Certificat des vaccinations à jour</li> <li><input type="checkbox"/> Photocopie de jugement de divorce ou Décharge parentale (<i>pour les parents divorcés/séparés</i>)</li> <li><input type="checkbox"/> 3 photos d'identité (<i>nom et prénom au verso</i>)</li> <li><input type="checkbox"/> Attestation d'assurance scolaire (A fournir à la rentrée au plus tard)</li> </ul> <p><b><u>+Pièces à fournir pour une inscription à la cantine</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Photocopie de la carte d'identité du responsable financier</li> <li><input type="checkbox"/> RIB du responsable financier</li> </ul> <p>Attestations de Bourse + Aide de la CAFAT (A fournir à la rentrée)</p>
<b>Période d'inscription :</b>	LUNDI 27 NOVEMBRE 2023
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme Clarisse LETOCART - SECRETARIAT DE DIRECTION

## Inscriptions administratives

# Koumac - Collège de Koumac

<b>Coordonnées</b>	Rue Willy Bouarat - BP 22 98850 KOUMAC Téléphone (+687) 47 62 81 Télécopie (+687) 47 60 20 <a href="mailto:ce.9830007r@ac-noumea.nc">ce.9830007r@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="https://webkoumac.ac-noumea.nc/">https://webkoumac.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	
<b>Période d'inscription :</b>	
<b>Référent au sein du collège :</b>	

## Inscriptions administratives

# La Foa - Collège Théodore Kawa Braïno

<b>Coordonnées</b>	BP 38 - 98880 LA FOA Téléphone (+687) 44 33 04 Télécopie (+687) 44 30 27 <a href="mailto:ce.9830009t@ac-noumea.nc">ce.9830009t@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://weblafoa.ac-noumea.nc/">http://weblafoa.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p>Les dossiers d'inscription seront déposés dans les écoles primaires de secteur quelques semaines avant le jour de l'inscription.</p> <p>Les uniformes et l'assurance scolaire devront être réglés le jour de l'inscription (les tarifs seront inscrits sur le dossier)</p> <p>Les poches de fournitures seront proposées à la vente de jour de l'inscription.</p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	2 photos d'identité Copie des couvertures sociales (cafat, mutuelle, aide médicale ..) Copie du carnet de vaccination à jour Copie intégrale du livret de famille Justificatif de résidence (datant de moins de 3 mois) Acte du jugement ou autre justificatif en cas de séparation Fiche infirmerie et fiche intendance qui se trouvent dans le dossier d'inscription
<b>Période d'inscription :</b>	4, 5 et 6 décembre
<b>Référent au sein du collège :</b>	CPE et vie scolaire

## Inscriptions administratives

# Lifou - Collège Laura Boula et GOD de Mou

<b>Coordonnées</b>	Tribu de Hnassé BP 33 - 98820 WE - LIFOU Téléphone (+687) 45 50 20 Télécopie (+687) 45 50 26 <a href="mailto:ce.9830357w@ac-noumea.nc">ce.9830357w@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webboula.ac-noumea.nc/">http://webboula.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	Merci de respecter la date de la chaîne d'inscription pour l'entrée de votre enfant en 6 <sup>ème</sup> . En effet, ce jour-là, sont présents les différents services du collège (Principale, Vie Scolaire, Secrétariat, Infirmière) afin de pouvoir vous accueillir de façon spécifique.
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– 1 copie de la pièce d'identité</li> <li>– 1 copie du livret de famille ou 1 extrait d'acte de naissance</li> <li>– 1 copie de la couverture sociale (cafat, mutuelle, AMG)</li> <li>– 1 copie des pages de vaccinations (carnet de santé)</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Mercredi 29 novembre 2023 7h30 – 12h00 / 13h00 – 15h00
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme CICA Christine, Secrétaire

## Inscriptions administratives

# Maré - Collège de La Roche

<b>Coordonnées</b>	LA ROCHE - 98878 TADINE- MARÉ Téléphone (+687) 45 40 49 Télécopie (+687) 45 40 40 <a href="mailto:ce.9830482g@ac-noumea.nc">ce.9830482g@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://weblaroche.ac-noumea.nc/">http://weblaroche.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	Les parents doivent venir au collège pour les inscriptions.
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Copie d'une pièce d'identité</li><li>-Copie du livret de famille</li><li>-Couverture sociale (cafat, mutuelle ou AMG)</li><li>-Etat des vaccinations à jour (à demander au dispensaire)</li><li>-Dossier d'inscription dûment renseigné (fourni par l'école ou disponible au collège)</li></ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Du lundi 27 novembre au 01 décembre 2023
<b>Référent au sein du collège :</b>	-Secrétaires et CPE

## Inscriptions administratives

# Maré - Collège de Tadine

<b>Coordonnées</b>	BP 117 - 98828 TADINE - MARÉ Téléphone (+687) 45 41 31 Télécopie (+687) 45 42 69 <a href="mailto:ce.9830414h@ac-noumea.nc">ce.9830414h@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webtadine.ac-noumea.nc/">http://webtadine.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p>Les inscriptions pour l'entrée en classe de sixième au collège de Tadine se dérouleront selon le planning suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi 27/11, de 07h30 à 11h 30 et de 13h à 16h00</b></li> <li>• <b>Mardi 28/11, de 07h30 à 11h 30 et de 13h à 16h00</b></li> </ul> <p>Lors de ces deux jours, vous pourrez rencontrer les secrétaires du collège et de l'internat et un représentant de l'Association des Parents d'Elèves. L'assistante sociale et l'infirmier ne seront présents que le lundi 27/11, ce jour est donc à privilégier.</p> <p>Le dossier d'inscription sera à compléter sur place.          Pour inscrire votre enfant, il faut qu'il soit affecté dans le collège.</p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Photocopie de la pièce d'identité de votre enfant</li> <li><input type="checkbox"/> Photocopie de l'extrait de l'acte de naissance de votre enfant <u>venant de la mairie</u> et non du livret de famille.</li> <li><input type="checkbox"/> L'état des vaccinations (s'obtient gratuitement au dispensaire où est suivi votre enfant)</li> <li><input type="checkbox"/> 2 photos d'identités</li> <li><input type="checkbox"/> 500 F pour l'adhésion au FSE</li> <li><input type="checkbox"/> 1450 F assurance scolaire et adhésion à l'association des parents d'élèves.</li> <li><input type="checkbox"/> Photocopie de la carte d'assuré CAFAT et mutuelle OU de la carte d'aide médicale.</li> <li><input type="checkbox"/> Adhésion facultative à l'association sportive de collège (Licence à 2000f).</li> <li><input type="checkbox"/> Pack des fournitures scolaires proposé par l'APE (3000F en 2023).</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Du lundi 27 novembre au vendredi 1 <sup>er</sup> décembre 2023
<b>Référent au sein du collège :</b>	Laurence YEIWENE, secrétariat du collège



## Inscriptions administratives

# Mont-Dore - Collège de Plum

<b>Coordonnées</b>	BP 5262 - 98875 Mont DORE - PLUM Téléphone (+687) 41 09 00 Télécopie (+687) 41 61 90 <a href="mailto:ce.9830624l@ac-noumea.nc">ce.9830624l@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webplum.ac-noumea.nc/">http://webplum.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	Les dossiers d'inscription seront distribués aux parents lors des soirées de présentation du collège dans les écoles : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 31/10/2023 : Ecole de PLUM de 16h30 à 17h30</li> <li>➤ 02/11/2023 : Ecole la BRIQUETERIE de 16h00 à 17h00</li> <li>➤ 06/11/2023 : Ecole du VALLON-DORE de 17h00 à 18h00</li> <li>➤ 07/11/2023 : Ecole la RIZIERE, les dossiers seront déposés à l'école.</li> </ul>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Photocopie du livret de famille dans son intégralité (pages des parents et de tous les enfants).</li> <li>– En cas de séparation des parents, photocopie de l'extrait du jugement de divorce sur lequel est stipulé à qui est confiée la garde des enfants.</li> <li>– 3 photos d'identité récentes avec le nom de l'élève au verso.</li> <li>– Photocopies des pages de vaccination.</li> <li>– RIB (obligatoire)</li> <li>– Attestation de bourse</li> <li>– Attestation CAFAT</li> <li>– Photocopie d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) : facture d'eau ou d'électricité, quittance de loyer, contrat de bail.</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	<b>Inscription le samedi 2 décembre 2023 de 8h00 à 12h30</b>
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme Patricia BADIN, le Principal du collège

## Inscriptions administratives

# Nouméa - Collège de Kaméré

<b>Coordonnées</b>	100, route de la Baie des Dames Ducos BP 7292 - 98 801 NOUMÉA CEDEX Téléphone (+687) 26 11 66 Télécopie (+687) 26 02 40 <a href="mailto:ce.9830524c@ac-noumea.nc">ce.9830524c@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webkamere.ac-noumea.nc/">http://webkamere.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le dossier d'inscription (distribué dans les écoles) devra être déposé au secrétariat dûment rempli et signé (+ la fiche pour la restauration) durant la période d'inscription citée ci-dessous,</li> <li>– Les photocopies réclamées au dos du dossier d'inscription doivent être jointes obligatoirement lors de l'inscription,</li> <li>– L'assurance élève est obligatoire (Si l'assurance est prise avec l'association des parents d'élèves du collège, le prix : 1100 F CFP),</li> <li>– La fiche infirmerie devra être dûment remplie et déposée le jour de l'inscription à l'infirmerie, accompagnée obligatoirement du carnet de vaccins à jour,</li> <li>– Pour tout élève volontaire, une autorisation parentale pour l'EPS du mercredi après-midi ainsi qu'une adhésion au FSE du collège seront à déposer remplies et signées à l'inscription.</li> </ul>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation de domicile du responsable (facture EEC ou Calédonienne des Eaux),</li> <li>• Photocopie du livret de famille ou bulletins de naissance des parents et de l'enfant à inscrire,</li> <li>• Attestation de bourse 2024,</li> <li>• Fiche infirmerie + carnet de vaccins à jour à remettre à l'infirmière du collège</li> <li>• Fiche restauration + <b>RIB ou RIP (compte courant uniquement)</b></li> <li>• Photocopies de la couverture sociale (CAFAT, aide médicale, Mutuelle.)</li> <li>• 2 photos <b>récentes</b> de l'élève à inscrire (+ nom-prénom de l'élève inscrits au verso.</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Du lundi 27 novembre 2023 au mercredi 06 décembre 2023, de 8h à 11h et de 13h à 16h
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme DERRIEN (Secrétaire de la direction). Tél. : 26 11 66

## Inscriptions administratives

# Nouméa - Collège de Magenta

<b>Coordonnées</b>	34 rue Rolly - Magenta BP MGA 02 - 98802 NOUMÉA CEDEX Téléphone (+687) 25 28 68 Télécopie (+687) 25 29 43 <a href="mailto:ce.9830356v@ac-noumea.nc">ce.9830356v@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webmagenta.ac-noumea.nc/">http://webmagenta.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p>L'enfant dont vous êtes le responsable légal devrait être scolarisé au collège de Magenta. Je lui souhaite toute la réussite possible dans notre établissement.</p> <p>Afin de permettre son inscription, je vous invite à venir déposer le <b>dossier d'inscription complet au collège du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023 aux horaires suivants : 7h30-11h30 / 13h00-15h30 (fermé le mercredi après-midi). En cas de <u>demande de dérogation</u> vous devez, en attendant la réponse, venir inscrire votre enfant dans le collège du secteur.</b></p> <p>A cette occasion vous pourrez exprimer vos souhaits éventuels et demander des renseignements complémentaires. Ce moment permettra aussi un dialogue sur la scolarité de l'enfant. L'assistante sociale sera aussi disponible si vous le souhaitez (se signaler au moment de l'inscription).</p> <p>Pour que la partie administrative de l'inscription soit facilitée, je vous demande de bien vouloir compléter avec soin et apporter tous les documents. <b><u>L'inscription ne sera effective qu'une fois le dossier complet remis à l'administration du collège.</u></b></p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) La <b>fiche d'inscription</b> dûment complétée et signée (Recto Verso),</li> <li>2) Une copie de la <b>quittance d'électricité du responsable légal</b> (de moins de 3 mois) : c'est cette adresse qui définit le collège de secteur de l'enfant ; <u>une attestation de logement ne constitue pas un justificatif de domicile.</u></li> <li>3) Un document attestant <b>l'état civil</b> : photocopie <u>intégrale</u> du ou des livrets de famille prioritairement,</li> <li>4) Le cas échéant <u>pour les parents séparés</u> : une copie du <b>jugement attestant des modalités de garde de l'enfant</b>, voire de l'autorité parentale ; ou en l'absence de jugement, un courrier conjointement écrit et signé des 2 parents stipulant les modalités de l'accord amiable relatif à la garde de l'enfant,</li> <li>5) Le cas échéant, en cas de remariage de l'un des parents, la photocopie du nouveau livret de famille,</li> <li>6) La <b>fiche d'Infirmierie</b> à l'attention des parents dûment complétée,</li> <li>7) La photocopie du carnet de santé attestant la mise à jour <b>des vaccinations obligatoires</b>,</li> <li>8) Un relevé d'identité bancaire (RIB),</li> <li>9) Une cotisation au foyer socio-éducatif du collège de <b>4 000 Frs</b> à l'ordre du FSE du Collège de Magenta pour la contribution aux déplacements sportifs, sorties, voyages éducatifs et activités diverses,</li> <li>10) Deux photographies d'identité (<b>indiquer au verso le nom et le prénom de l'élève</b>).</li> <li>11) Un courrier précisant les possibilités de demande de regroupement d'élèves.</li> </ol>
<b>Période d'inscription :</b>	<b>du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023 aux horaires suivants : 7h30-11h30 / 13h00-15h30 (fermé le mercredi après-midi)</b>
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme Daina KOBİ

## Inscriptions administratives

# Nouméa - Collège de Normandie

<b>Coordonnées</b>	Lot. 78 - Rue Georges Lèques NOUMÉA BP 1746 - 98874 Pont des Français Téléphone (+687) 41 32 50 Télécopie (+687) 41 32 51 <a href="mailto:ce.9830538t@ac-noumea.nc">ce.9830538t@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webnormandie.ac-noumea.nc/">http://webnormandie.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p>Les dossiers d'inscription seront déposés aux écoles de secteur à compter du mercredi 15 novembre. Les directeurs d'école distribueront les dossiers <u>uniquement aux parents relevant du secteur du collège de Normandie. Les parents ayant demandé une dérogation pour le collège de Normandie devront attendre le résultat de la commission de dérogation qui se tiendra le vendredi 24 novembre.</u></p> <p>Les parents dont la dérogation a été accordée viendront retirer un dossier d'inscription directement au collège (apporter l'avis de dérogation).</p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Photocopie complète du livret de famille (parents et tous les enfants)</li> <li>– En cas de divorce, placement, foyer : extrait de jugement mentionnant le nom du/des responsables (s) de la garde des enfants,</li> <li>– Justificatif de domicile (copie d'une facture...) pour les 2 parents <u>si garde alternée</u></li> <li>– 3 photos d'identité (au dos le nom et prénom de votre enfant + son niveau : 6è, 5è, 4è ou 3è)</li> <li>– Photocopies des pages du carnet de santé sur lesquelles sont mentionnées les vaccinations obligatoires ou certificat de contre-indication</li> </ul> <p>En plus pour les élèves déjà scolarisés dans un autre collège :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Photocopies des 3 derniers bulletins scolaires</li> <li>– Certificat de radiation du chef d'établissement du précédent collège</li> <li>–</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Du lundi 27 novembre au jeudi 30 novembre Rappel : seul les responsables légaux peuvent procéder à l'inscription.
<b>Référent au sein du collège :</b>	Madame MASSIAS (secrétaire) Téléphone : 41.32.50

## Inscriptions administratives

# Nouméa - Collège de Rivière-Salée

Coordonnées	7, rue Ménard, Rivière-Salée BP 6116 - 98806 NOUMEA CEDEX Téléphone (+687) 41 88 18 Télécopie (+687) 41 56 82 <a href="mailto:ce.9830304n@ac-noumea.nc">ce.9830304n@ac-noumea.nc</a>
Site internet	<a href="http://webrs.ac-noumea.nc/">http://webrs.ac-noumea.nc/</a>
Consignes pour l'inscription administrative	Les dossiers d'inscription seront déposés aux écoles primaires le 8 novembre. Nous vous demandons de respecter le calendrier proposé et rappelons qu'un dossier d'inscription doit être constitué même si une demande de dérogation a été effectuée.
Pièces à fournir le jour de l'inscription :	<p style="text-align: center;"><b><u>PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>3 photos d'identité</b> (Nom et prénom au dos).</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Une photocopie du livret de famille</b> (Les pages <b>parents et l'enfant concerné</b>) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant. (Si changement).</li> <li><input type="checkbox"/> <b>En cas de séparation des parents, la photocopie de l'acte de garde légale</b> (Si changement).</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Si le responsable de l'élève n'est pas le parent, une photocopie de l'acte d'adoption, de la délégation d'autorisation d'autorité parentale, de la tutelle ou de la décision de placement pour les familles d'accueil agréées par la DPASS</b> (Si changement).</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Une photocopie d'un justificatif de logement</b> au nom des parents ou du responsable chez _____ qui l'élève vit ou une attestation de résidence établie par la mairie du lieu de domicile.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Dossier infirmerie</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Fiche vie scolaire</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Fiche intendance + 1 RIB + ATTESTATION BOURSES</b></li> <li><input type="checkbox"/> <b>Fiche adhésion au FSE</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>TOUT DOSSIER INCOMPLET NE PERMETTRA PAS L'INSCRIPTION DE L'ELEVE</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE SUR PLACE</u></b></p>
Période d'inscription :	Lundi 27 et mardi 28 novembre : 7h30-16h journée continue
Référent au sein du collège :	DIRECTION-SECRETARIAT DIRECTION : 41.88.18

## Inscriptions administratives

# Nouméa - Collège de Tuband

<b>Coordonnées</b>	24 rue Louis Boucher Quartier de N'GEA BP 32001 - 98897 NOUMÉA CEDEX Téléphone (+687) 27 35 27 Télécopie (+687) 27 35 08 <a href="mailto:ce.9830649n@ac-noumea.nc">ce.9830649n@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webtuband.ac-noumea.nc/">http://webtuband.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	
<b>Période d'inscription :</b>	
<b>Référent au sein du collège :</b>	

## Inscriptions administratives

# Nouméa - Collège des Portes de Fer

<b>Coordonnées</b>	BP MGA 19 - 98802 NOUMÉA CEDEX Téléphone (+687) 25 71 71 Télécopie (+687) 25 71 72 <a href="mailto:ce.9830625m@ac-noumea.nc">ce.9830625m@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webportesdefer.ac-noumea.nc/">http://webportesdefer.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	L'inscription doit être obligatoirement faite par un responsable légal de l'élève. Nous n'accepterons aucun dossier remis par un élève, grand frère ou grande sœur ni la tantine et le tonton.
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	1 photocopie du livret de famille (parents + élève concerné par l'inscription) 1 photocopie de justificatif de domicile récent 1 relevé d'identité bancaire ou postal 1 photocopie du carnet de vaccination (à jour) 4 photos d'identité (nom, prénom, classe au dos)  <i><b>Je vous invite à vous munir de copies de vos pièces</b></i>
<b>Période d'inscription :</b>	Du lundi 04 décembre au 8 décembre 2023
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme TOLUAFE Atalaïté, secrétaire de direction Tél : 25/71/71 ou 25/71/76 Mail : <a href="mailto:ce.9830625m@ac-noumea.nc">ce.9830625m@ac-noumea.nc</a>

## Inscriptions administratives

# Nouméa - Collège Georges Baudoux

<b>Coordonnées</b>	1, avenue des Frères Carcopino -Pointe de l'Artillerie BP 1794 - 98845 NOUMÉA CEDEX Téléphone (+687) 24 26 50 Télécopie (+687) 27 38 94 <a href="mailto:ce.9830004m@ac-noumea.nc">ce.9830004m@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webbaudoux.ac-noumea.nc/">http://webbaudoux.ac-noumea.nc/</a>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossier d'inscription complété et signé</li> <li>• 4 photos d'identité (préciser au dos de chaque photo le nom, prénom de l'élève</li> <li>• Photocopie du livret de famille complet (parents+enfants) et pour les parents divorcés :</li> <li>• Photocopie de la décision du Tribunal attestant la garde de l'enfant ou tout document officiel précisant une situation particulière.</li> <li>• Justificatif de domicile de moins de 3 mois</li> <li>• Fiche de renseignement vie scolaire complétée et signée</li> <li>• Dossier infirmerie : photocopie de la couverture sociale, photocopie des 3 pages de vaccination du carnet de santé »</li> <li>• Dossier intendance : Fiche d'inscription à la demi-pension complétée et signée, règlement intérieur de la demi-pension signé par les responsables légaux et l'élève, R</li> <li>• Formulaire Association des Parents d'élèves (APE) avec le règlement (espèces ou chèque), adhésion APE, assurance scolaire, tee shirt EPS ; casier....</li> <li>• Foyer socio éducatif, le montant de l'adhésion est de 1000f pour un enfant et 2000f pour 2 enfants et plus, en espèces ou en chèque(aide au financement de sorties, projets, ateliers, récompenses</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Mercredi 6 décembre de 7h30 à 12h00
<b>Référent au sein du collège :</b>	La directrice

## Inscriptions administratives

# Nouméa - Collège Jean Mariotti

<b>Coordonnées</b>	15 rue Pierre Sauvan - Anse-Vata BP 8188 - 98807 NOUMÉA CEDEX Téléphone (+687) 26 27 74 Télécopie (+687) 26 12 75 <a href="mailto:ce.9830277j@ac-noumea.nc">ce.9830277j@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webmariotti.ac-noumea.nc/">http://webmariotti.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p><u>Mercredi 22/11/2023 – 13h – 17h</u></p> <p>Ecoles Yvonne Dupont et Jean Mermoud</p> <p><u>Mercredi 29/11/2023 – 13h – 17h</u></p> <p>Ecole Fernande Leriche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dérogations</li> <li>- Autres inscriptions secteur</li> </ul> <p><b>LES DOSSIERS D'INSCRIPTION SERONT REMIS AUX FAMILLES EN AMONT PAR L'ECOLE</b></p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 photo d'identité sur le dossier d'inscription (2 doivent être fournies à la rentrée scolaire : carte de cantine, carnet de correspondance)</li> <li>- Copie complète du livret de famille</li> <li>- Justificatif de domicile (facture d'électricité, de l'eau, bail... au nom du père et/ou de la mère, pas d'attestation d'hébergement)</li> <li>- En cas de séparation ou de divorce : le jugement du tribunal concernant la garde de l'enfant, de l'absence de jugement faire une attestation signée des 2 parents.</li> <li>- Certificat de radiation de l'établissement dernièrement fréquenté – EXEAT, SAUF pour les élèves venant d'un CM2 de Nouvelle-Calédonie</li> <li>- Décision d'orientation UNIQUEMENT pour les élèves qui arrivent en Nouvelle-Calédonie</li> <li>- Fiche infirmerie (jointe au dossier d'inscription)</li> <li>- Copie de tous les vaccins, veuillez-vous présenter avec le carnet de santé, lors de l'inscription</li> <li>- Copie d'un RIB</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	22 et 29/11/2023
<b>Référent au sein du collège :</b>	Madame Vanessa CALVET Secrétariat de la Principale Adjointe

## Inscriptions administratives

# Ouégoa - Collège de Ouégoa

<b>Coordonnées</b>	BP 47 - 98821 OUÉGOA Téléphone (+687) 42.65.90 Télécopie (+687) 42.65.94 <a href="mailto:ce.9830632v@ac-noumea.nc">ce.9830632v@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webouegoa.ac-noumea.nc/">http://webouegoa.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fiches d'inscription, de santé et d'infirmerie seront transmises aux écoles de secteur en amont de la date retenue.</li> <li>• Les parents se présentent ensuite au collège de Ouégoa le jour des inscriptions avec les fiches remplies et les pièces à fournir</li> </ul>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Fiche d'inscription</li> <li>– Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou document justifiant la garde légale de l'enfant</li> <li>– Justificatif de domicile (facture d'électricité ou de téléphone ou quittance de loyer ou attestation d'hébergement avec une copie de la pièce d'identité de l'hébergeur)</li> <li>– Photocopie du carnet de santé</li> <li>– Photocopie de la carte d'assuré à jour</li> <li>– Fiche santé</li> <li>– Fiche infirmerie</li> <li>– 2 photos d'identité</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Mercredi 6 décembre 2023 de 7h30 à 11h30
<b>Référent au sein du collège :</b>	M. Christophe Kumm, directeur de collège

## Inscriptions administratives

# Ouvéa - Collège Shéa Tiaou

<b>Coordonnées</b>	Tribu de Lekiny BP 18 - FAYAOUE - 98814 OUVEA Téléphone (+687) 45 45 70 Télécopie (+687) 45 19 58 <a href="mailto:ce.9830639c@ac-noumea.nc">ce.9830639c@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webouvea.ac-noumea.nc/">http://webouvea.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pour l'école publique de Fayaoué : dossier d'inscription remis par la directrice aux élèves de CM2</li> <li>– Pour les écoles privées : le dossier est à récupérer directement auprès du secrétariat du collège</li> </ul>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	Dossier d'inscription Livret de famille Carnet de santé Pièce d'identité
<b>Période d'inscription :</b>	A partir du 24 novembre 2023
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme ALOSIO, Secrétaire

## Inscriptions administratives

# Païta - Collège Gabriel Païta (Païta Nord)

<b>Coordonnées</b>	RT1 - Quartier ONDEMIA BP 82 - 98890 PAITA Téléphone (+687) 44 67 00 Télécopie (+687) 44 67 06 <a href="mailto:ce.9830656w@ac-noumea.nc">ce.9830656w@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webondemia.ac-noumea.nc/">http://webondemia.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	1 – Distribution des dossiers d'inscription dans les écoles de secteur : <b>mardi 28 novembre 2023</b>  2 – Respect des dates et horaires d'inscription sont impératifs  3 – Le dépôt du dossier d'inscription se fait obligatoirement par un des parents ou tuteur légal  4 – Tout dossier incomplet ne sera pas traité et remis aux parents
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 photos d'identité récente de l'élève</li> <li>- photocopie complète du livret de famille ou extrait d'acte de naissance complet</li> <li>- en cas de séparation des parents : photocopie du jugement concernant la garde de l'enfant</li> <li>- justificatif d'adresse : photocopie de la facture d'électricité ou d'eau ou des ordures ménagères ou du téléphone</li> <li>- fiche santé <b>à remplir et signer par les parents ou tuteur légal</b></li> <li>- photocopie de la partie vaccination du carnet de santé de l'élève</li> <li>- photocopie des cartes de couverture sociale (CAFAT, aide médicale ou mutuelle)</li> <li>- RIB du représentant légal</li> <li>- formulaire d'adhésion au F.S.E. + cotisation annuelle (1.000F)</li> <li>- formulaire d'adhésion à l'A.S. /UNSS + cotisation annuelle (2.500F) non remboursable</li> <li>- formulaire d'adhésion à l'APE + cotisation annuelle + assurance scolaire (1.600F)</li> <li>- certificat de radiation obligatoire à demander auprès du directeur/directrice de l'école primaire</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Les lundi 4 et mardi 5 décembre 2023 de 7h30-11h30 / 12h30-17h
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme KUILAGI Jocelyne

## Inscriptions administratives

# Païta - Collège Louise Michel

<b>Coordonnées</b>	Route Territoriale N°1 - Gadji BP 83 - 98890 PAITA Téléphone (+687) 35 21 50 Télécopie (+687) 35 21 51 <a href="mailto:ce.9830616c@ac-noumea.nc">ce.9830616c@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://weblmichel.ac-noumea.nc/">http://weblmichel.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p>Les dossiers d'inscriptions seront déposés dans les écoles primaires de Païta le mardi 28 novembre 2023, ils devront être déposés par les parents complets au collège le lundi 04 décembre, mardi 05 décembre et jeudi 07 décembre 2023.</p> <p>Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.</p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Photocopie complète du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'élève</li> <li>2. Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité ou d'ordures ménagères)</li> <li>3. Pour les parents séparés : joindre la copie du jugement de garde d'enfant</li> <li>4. Certificat de radiation (de l'école primaire)</li> <li>5. Un RIB (relevé d'identité bancaire), obligatoire pour les remboursements</li> <li>6. Photocopies des pages de vaccination à jour du carnet de santé</li> <li>7. Photocopie des cartes de couvertures sociales (cafat, mutuelles, aide médicale...)</li> <li>8. Attestation d'assurance scolaire de l'élève (auprès de votre compagnie d'assurance)</li> <li>9. 2 photos d'identité</li> </ol>
<b>Période d'inscription :</b>	<b><u>Lundi 04 décembre, mardi 05 décembre et jeudi 07 décembre 2023 de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00</u></b>
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme ROUSSEAU Tél : 35 21 50, faites le 2.

## Inscriptions administratives

# Poindimié - Collège Raymond Vauthier

<b>Coordonnées</b>	BP 2 - 98822 POINDIMIE Téléphone (+687) 42 72 76 Télécopie (+687) 42 71 53 <a href="mailto:ce.9830008s@ac-noumea.nc">ce.9830008s@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webvauthier.ac-noumea.nc/">http://webvauthier.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p>Les dossiers d'inscription vous seront remis par les écoles au mois de novembre.</p> <p>Prévoir la somme de 8000 CFP pour l'achat de la tenue obligatoire (veste + tee-shirt)</p> <p>Prévoir aussi la cotisation à l'APE (600 CFP) et à l'assurance scolaire 600 (CFP).</p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Acte de naissance ou photocopie du livret de famille.</li> <li>– Photocopie d'une facture Enercal.</li> <li>– Photocopie des vaccins obligatoires.</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Du 11 au 15 décembre 2023. Les horaires seront précisés sur les dossiers d'inscription qui seront disponibles ultérieurement dans les écoles.
<b>Référent au sein du collège :</b>	Mme NAUD Melynda Secrétaire de direction. 42.72.76

## Inscriptions administratives

# Poya - Collège Essau Voudjo

<b>Coordonnées</b>	Lot 322 - section du lot 19 BP 81 - 98827 POYA Téléphone (+687) 47 12 11 Télécopie (+687) 42 39 65 <a href="mailto:ce.9830493u@ac-noumea.nc">ce.9830493u@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webpoya.ac-noumea.nc/">http://webpoya.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p>Cette inscription doit se faire <b>impérativement par les parents ou les responsables légaux de l'enfant.</b></p> <p><b><u>ATTENTION ! TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE. Les parents sont donc priés de respecter les délais. IMPORTANT</u></b> : Seuls les élèves inscrits sur les listes de rentrée seront admis en cours et recevront le certificat de scolarité servant de justificatif pour le versement des allocations familiales CAFAT.</p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fiche de radiation de l'établissement d'origine (classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème) sauf le primaire.</li> <li><input type="checkbox"/> Un justificatif de l'adresse, récent de moins de 3 mois (Facture d'eau ou d'électricité ou certificat de résidence établi par la Mairie).</li> <li><input type="checkbox"/> Copie du livret de famille (Page avec l'identité père / mère et l'enfant) ou copie de l'extrait de naissance</li> <li><input type="checkbox"/> Copie de la carte d'identité du responsable légal.</li> <li><input type="checkbox"/> Copie des pages de vaccination à jour du carnet de santé de l'élève.</li> <li><input type="checkbox"/> Copie des couvertures sociales (Cafat / Mutuelle / Aide médicale).</li> <li><input type="checkbox"/> Copie de la carte d'identité ou du passeport de l'élève pour l'examen au DNB (uniquement pour les 3èmes) Si votre enfant ne possède pas encore de carte d'identité, merci d'en faire la demande auprès de la Mairie.</li> <li><input type="checkbox"/> Copie du jugement de divorce ou autres documents indiquant la garde de l'enfant (pour les parents divorcés ou séparés).</li> <li><input type="checkbox"/> Pour les élèves âgés de 16 ans : une copie de l'Attestation de recensement (JAPD).</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Jeudi 30 novembre 2023 – de 08h à 11h et de 13h à 16h Vendredi 1 <sup>er</sup> décembre 2023 – de 08h à 11h et de 13h à 15h
<b>Référent au sein du collège :</b>	Carole PALADINI, secrétaire de direction

## Inscriptions administratives

# Thio - Collège La colline

<b>Coordonnées</b>	Plateau sportif Thio village BP 28 - 98829 THIO Téléphone (+687) 44 52 87 Télécopie (+687) 44 50 53 <a href="mailto:ce.9830355u@ac-noumea.nc">ce.9830355u@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://weblacolline.ac-noumea.nc/">http://weblacolline.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<b>LE COLLGE NE FAIT PAS DE COPIE, A LA CHARGE DES RESPONSABLES LEGAUX.</b>  <b>DOSSIER INCOMPLET, PAS D'INSCRIPTION</b>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fiche individuelle d'état civil ou extrait d'acte de naissance <b>(obligatoire)</b></li> <li>2. 2 photos d'identités <b>(obligatoires)</b></li> <li>3. Copie de vaccinations à jour (carnet de santé) <b>(obligatoire)</b></li> <li>4. Photocopie de la prise en charge (CAFAT, mutuelle ou aide médicale <b>à jour</b>)</li> <li>5. Compléter la fiche de santé <b>(obligatoire)</b></li> <li>6. Une lettre de délégation de responsabilité à la famille d'accueil, en cas de placement de l'enfant dans une famille de Thio</li> <li>7. La décision d'orientation (passage en 6<sup>ème</sup>, passage en 5<sup>ème</sup>, ...) pour les élèves non originaires de l'école primaire « Le Alizés »</li> <li>8. Renseignez la fiche de renseignements à l'avance</li> </ol>
<b>Période d'inscription :</b>	<b>Du 27 novembre 2023 au 07 décembre 2023</b>
<b>Référent au sein du collège :</b>	Badrizamane MESELLEM, Directeur

## Inscriptions administratives

# Yaté - Collège de Yaté

<b>Coordonnées</b>	BP 10 - 98834 YATÉ Téléphone (+687) 35 43 55 <a href="mailto:ce.9830477b@ac-noumea.nc">ce.9830477b@ac-noumea.nc</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://webyate.ac-noumea.nc/">http://webyate.ac-noumea.nc/</a>
<b>Consignes pour l'inscription administrative</b>	<p>Un dossier d'inscription sera transmis au début du mois de novembre aux directrices et directeurs des écoles élémentaires. Ces dossiers seront ensuite transmis aux familles.</p> <p>Le jour de l'inscription, le personnel du collège sera présent pour aider les familles qui le souhaitent à compléter les dossiers.</p> <p>Le 27 novembre, les familles seront accueillies par l'adjointe gestionnaire, la Conseillère Principale d'Education, l'infirmière, l'assistante sociale et le principal du collège.</p>
<b>Pièces à fournir le jour de l'inscription :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dossier d'inscription fourni par l'école élémentaire</li> <li>– Livret de famille</li> <li>– Pièce d'identité de l'élève</li> <li>– Carnet de santé</li> <li>– 2 photos d'identité</li> </ul>
<b>Période d'inscription :</b>	Le lundi 27 novembre de 8h à 15h30
<b>Référent au sein du collège :</b>	M. Alexis Holtz, principal, 35 43 55